

## LE RÔLE DE L'APEL

Qui sont les bénévoles ?  
Que font-ils ?



### MISSIONS GENERALES :

- Participer à l'animation et à la vie de l'école en accueillant et informant les familles
- Organiser des manifestations pour le financement des différents projets pédagogiques et sorties scolaires
- Travailler en lien avec le chef d'établissement pour soutenir le projet de l'école et de l'équipe éducative
- Représenter les familles de l'école auprès des acteurs locaux
- Aider les parents dans l'éducation de leurs enfants en leur apportant des outils pédagogiques : site de l'APEL, magazine...

### ÊTRE MEMBRE C'EST :

- Participer à la prise de décisions
- Organiser des manifestations
- Participer au conseil d'établissement et à la vie de l'école
- Faire le lien avec les acteurs locaux
- Prendre part au fonctionnement administratif de l'association en intégrant le bureau
- **Participer à l'épanouissement et au bien-être de nos enfants, c'est notre but commun**

A la rentrée 2025,  
nous ne serons  
plus que 5

Alors, tu réponds  
à l'APEL ?

Dès le début d'année, nous discutons ensemble des disponibilités de chacun pour nous répartir les missions. Rien n'est imposé !

### NOUS CONTACTER

📬 En mettant un mot dans le cartable de votre enfant ou en le glissant dans la boîte aux lettres de la classe

📧 [apel85stemarie@gmail.com](mailto:apel85stemarie@gmail.com) - ☎ 06.15.45.05.21



Suivez-nous également sur le Facebook de l'école : Ecole Ste. Marie – La Mothe Achard

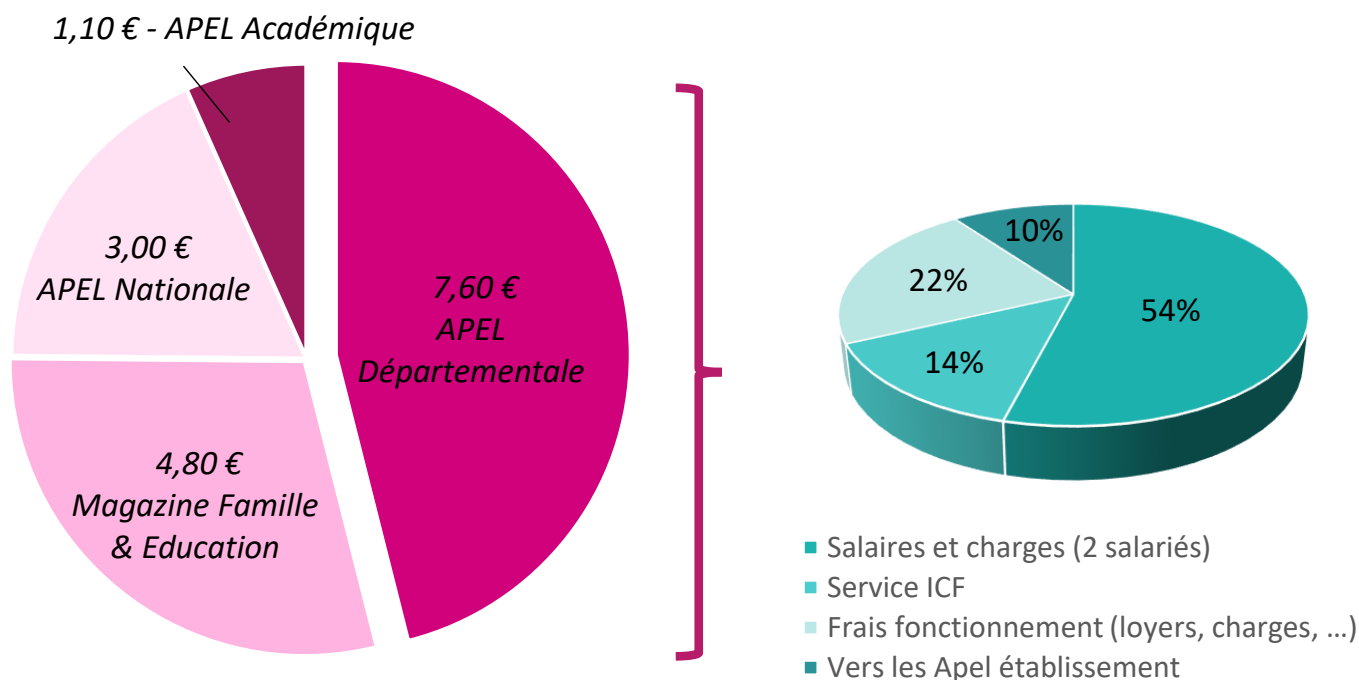
## LES COTISATIONS

*L'association de parents d'élèves  
de l'enseignement libre*

A quoi ça sert ?



### L'ADHESION AU MOUVEMENT APEL = 16,50 €



Votre adhésion au mouvement des APEL permet de vous représenter au sein de l'institution scolaire et des pouvoirs publics en participant notamment au débat éducatif au niveau national.

### LA COTISATION A L'ECOLE = 5,50 €

Cette cotisation vient directement s'ajouter aux bénéfices des manifestations annuelles pour nous permettre de prendre en charge les sorties scolaires, le financement de matériels pédagogiques et d'interventions extérieures.

Cotiser à l'APEL de l'école c'est, obtenir un droit de vote à l'Assemblée générale annuelle ainsi qu'un droit de vote à l'élection du Conseil d'administration.

Votre adhésion marque votre soutien, cela ne vous engage pas en tant que bénévole.

### POUR ADHERER

Complétez le bulletin d'adhésion ci-joint !

Si vous avez déjà adhéré au mouvement des APEL auprès d'un autre établissement, vous pouvez soutenir l'APEL de notre école en cotisant à hauteur de 5,50 €